



Rapport annuel

2010

de l'administration de
l'Office valaisan de cautionnement

(OVAC)

I. Organes de la Coopérative

Coopérateurs

La Coopérative compte 859 membres à fin 2010.

Assemblée générale annuelle

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2009
du 15 juin 2010 à 16h00, Banque Cantonale du Valais, Sion

1. Ouverture de l'Assemblée

La séance est ouverte par M. Pierre-André Roux, lequel salue tous les participants et les remercie d'avoir répondu à l'invitation. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée. L'Assemblée accepte l'ordre du jour proposé.

2. Election de l'organe de révision (pour l'exercice 2009)

Le Président explique que l'Administration, suite aux événements intervenus courant 2009, a décidé de procéder à un contrôle ordinaire des comptes et ce dès l'exercice 2009. Pour ce faire, elle a dû mandater une fiduciaire agréée en qualité d'expert-réviseur, agrément dont l'organe de révision inscrit ne dispose pas. L'Administration propose dès lors à l'Assemblée d'élire la fiduciaire ECSA Fiduciaire SA, à Sion, comme organe de révision pour l'exercice 2009, proposition acceptée par l'Assemblée.

3 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 juin 2009

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Il est accepté à l'unanimité.

4. Message présidentiel

Le Président lit son message:

« Le coq se lève tôt mais le voleur encore plus tôt », disait Tolstoï. Il fallait vraiment avoir l'œil ouvert aux premières lueurs du jour pour déceler un soupçon de malhonnêteté de Pascal Métrailler. Un véritable coup de fouet qui est venu perturber l'exercice 2009 de notre coopérative.

J'aurais, bien évidemment, préféré vous offrir le mot d'un président fier de l'activité de sa coopérative, sans anicroche malheureux et déstabilisant, tant il est démontré que l'exercice 2009 a été couronné de succès, aussi bien dans les cautionnements traités que dans les garanties de construction en constante augmentation.

L'objectif 2009 visait à soutenir aux meilleures conditions les artisans et commerçants, les PME dans un contexte économique marqué par une crise financière touchant les instituts bancaires proches de la déconfiture et qui, pour certains, doivent leur survie aux soutiens étatiques.



Malgré cela, l'économie suisse, plus que les autres, a traversé l'année 2009 avec, dans l'ensemble, des résultats en progression.

En 2009, l'économie valaisanne a également tiré son épingle du jeu pour donner satisfaction à tous les secteurs aussi bien dans l'industrie, dans l'agriculture que dans le tourisme. Les commentaires détaillés dans le domaine ont déjà été largement présentés dans les rapports annuels et dans la presse spécialisée. Il est donc superfétatoire de s'y attarder.

Pour 2010, selon la BCVs les signes d'une reprise conjoncturelle s'intensifient. L'inflation est quasi nulle. Le renchérissement est évalué à 0.7% en 2010 et 0.9% en 2011. La stabilité des prix n'est donc pas menacée à court terme.

Ce secteur financier et celui de la construction ont enregistré une croissance vigoureuse. La BNS prévoit donc un PIB réel de +1.5%. Pourtant, les prévisions du SECO pour 2010 sur le chômage restent pessimistes. La barre des 200'000 chômeurs risque d'être dépassée.

L'économie valaisanne affiche selon l'indicateur BCVs une croissance pour le premier trimestre 2010 de 4.9% par rapport à la même période 2009.

Jusqu'au mois de mars, les exportations ont augmenté de 6.9%, les réserves de travail pour la construction ont progressé de 9.6%. Les perspectives dans le bâtiment sont donc réjouissantes. Dans le tourisme, les nuitées ont en revanche reculé de 1.7% durant le premier trimestre. La clientèle étrangère fait certainement les frais d'un euro moins avantageux. Le chômage est en léger recul pour se situer à 4.7 % à la fin mars.

Dans un contexte économique un peu chahuté, l'année 2009 aura démontré, une fois encore, l'importance de la présence de notre coopérative dans le soutien aux PME, artisans, commerçants et qui plus est dans notre partenariat avec les entreprises de construction par la mise à disposition de nos garanties de construction.

L'évolution des demandes de cautionnement a progressé de 20% au niveau des dossiers traités et de 20% également du niveau des dossiers acceptés, soit 8 mios d'engagements nouveaux.

Je souligne l'effet porteur de la nouvelle structure de cautionnement sur le plan suisse pour mettre en exergue l'augmentation des demandes supérieures à Fr. 150'000.-. Avant cette restructuration, les demandes adressées à St. Gall étaient quasi nulles. En 2009, le Conseil de l'OVAC a traité 10 dossiers pour 3 mios environ. Cette situation s'explique aussi par une collaboration plus pointue avec le CCF SA qui enregistre les demandes d'aides financières en orientant vers notre Office de cautionnements celles qui correspondent à nos critères. L'efficacité est sans aucun doute renforcée et démontrée dans la réalité par les chiffres enregistrés.

Je laisse le soin à M. Eric Bianco, Directeur, de vous donner plus d'informations sur notre activité opérationnelle dans son rapport de gestion.

Autre activité en plein essor, notre soutien aux entreprises de la construction sous forme de garanties. Les garanties n'ont cessé d'augmenter pour atteindre à la fin de l'exercice 2009 un chiffre record de 27 mios, soit une augmentation de 33% par rapport à l'exercice précédent.

La mise en place de notre système de garanties de construction correspond à des besoins toujours plus marqués de nos entreprises valaisannes et elles sont délivrées dans une procédure relativement simple et rapide pour donner satisfaction aux bénéficiaires.

Dans ce domaine, le contrat de collaboration avec l'AVE a été signé au cours de l'année 2009 avec un apport d'argent frais au niveau de notre capital de Fr. 100'000.- et un engagement comme arrière caution de Fr. 500'000.-.

Pour augmenter notre capacité dans ce secteur, nous avons également passé un contrat de collaboration avec le Bureau des Métiers, lequel a renforcé notre capital de Fr 85'000.- et s'est également porté arrière-caution pour Fr. 500'000.-.

L'effet levier de ces 2 arrières-cautions est donc de 8 mios.

Je remercie les présidents et directeurs de ces deux institutions, soit respectivement Messieurs Jean-Marc Furrer et Serge Métrailler pour l'AVE et Messieurs Arnold Egli et Gabriel Décaillet pour le Bureau des Métiers. Ces partenariats nous permettront d'être encore plus performants dans le domaine, tout en gardant à l'esprit que les risques liés à ces garanties, s'ils paraissent faibles, ne doivent pas être négligés. C'est pourquoi un examen des comptes annuels des bénéficiaires reste indispensable.

Cela étant, le résultat de l'exercice 2009 de Fr. 152'600.- consolide nos fonds propres et nous permettra également, à l'avenir, de constituer des provisions pour couvrir totalement les garanties de construction.

Je remercie donc tous mes collègues du Conseil qui s'investissent comme à l'accoutumée pour exercer leurs compétences dans l'analyse des dossiers qui nous sont présentés.

La disparité et la représentativité de leur formation sont un gage pour l'OVAC qui doit pouvoir, comme vous pouvez le constater à la lecture de notre rapport annuel, soutenir plusieurs branches différentes de notre économie.

Un merci particulier à nos 3 administrateurs qui ont une charge supplémentaire difficile de présenter et soutenir les demandes supérieures à Fr. 150'000.- auprès de la CRC PME à Lausanne, j'ai nommé Ernst Witschard notre vice-président, Bernard Bidal et Pierre-Marie Rappaz.

Des remerciements également à toute l'équipe du bureau du CCF SA qui sous la férule experte et dynamique du Directeur Eric Bianco, a repris avec détermination et efficacité le relais opérationnel de toutes nos activités dès juillet 2009. Le service clientèle n'a à aucun moment été perturbé par les agissements délictueux de l'ancien Directeur. Les mesures prises immédiatement ont permis de poursuivre à notre pleine satisfaction notre collaboration avec le CCF SA par la mise en place d'une structure opérationnelle renforcée.

5. Rapport de gestion 2009

Le rapport de gestion est présenté par le Directeur en complément du rapport de gestion imprimé. Il insiste sur les aspects suivants :

1. Activité de cautionnement : Fr. 7'986'000.- de cautionnements nouveaux émis en faveur de 77 demandes.
2. Garanties de construction : 1'084 garanties émises en 2009, soit des engagements de Fr. 22'058'126.-.
3. Réorganisation de l'Office : Suite à l'affaire Pascal Métrailler, les mesures suivantes ont été prises :
 - révision du mode de signature, par l'instauration de signatures collectives à deux,
 - réorganisation opérationnelle, avec une structure opérationnelle commune à CCF SA,
 - mise en place d'un système de contrôle interne.

6. Comptes 2009

Ces derniers sont commentés par le Directeur-adjoint, G. Hertli. Le compte de Pertes et Profits présente un résultat net de Fr. 152'595.91, composé d'un résultat d'exploitation de Fr. 65'951.56, d'un résultat extraordinaire de Fr. 1'072.36 et d'un résultat sur titres de Fr. 85'571.99.

Le volume du bilan s'élève à Fr. 5'397'966.74 au 31 décembre 2009, dont Fr. 4'312'555.03 de fonds propres, alors que l'actif est composé essentiellement de liquidités, créances et titres. Le Directeur-adjoint conclut en mentionnant que la capacité d'engagement de l'Office à la date de clôture se situe à Fr. 30'500'440.24, utilisée à hauteur de 87.6%.

7. Rapport de l'organe de révision

Le réviseur donne lecture de son rapport, daté du 2.06.2010.

8. Décharge aux organes de la société

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le rapport de gestion 2009, les comptes 2009, le rapport des réviseurs et donne décharge aux organes de la société.

9. Modification des statuts

Le Directeur passe en revue les modifications statutaires proposées. Notamment, l'article 19, stipulant que les administrateurs signent collectivement à deux avec le directeur, est supprimé. Le Président soumet ces modifications au vote de l'Assemblée, qui les accepte à l'unanimité.

10. Nominations statutaires

Le Président remercie en premier lieu M. Daniel Sieber, membre de l'Administration depuis 1997, de son engagement en faveur des activités de l'Office. L'Assemblée approuve ensuite à l'unanimité la réélection de huit administrateurs (MM. Pierre-André Roux, Président, Ernst Witschard, Vice-Président, Bernard Bidal, Benoît Colombara, François Gessler, Gabriel Juillard, Jean-Marc Furrer, Pierre-Marie Rappaz) et l'élection de deux nouveaux administrateurs (MM. Gabriel Décaillet et Mischa Imboden), dont le Président résume le cursus.

Par ailleurs, l'Assemblée accepte à l'unanimité de renouveler le mandat d'ECSA Fiduciaire SA pour trois ans en tant qu'organe de révision.

11. Divers

La discussion est ouverte par le Président. M. Pierre-Marie Rappaz apporte le salut du Gouvernement valaisan. La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'Assemblée à 17h00 et remercie la Banque Cantonale du Valais pour l'accueil en ses locaux et l'apéritif offert.

Administration

Pierre-André Roux, Président, Grimisuat

Ernst Witschard, Vice-Président, Susten

Pierre-Marie Rappaz, Sion

Jean-Marc Furrer, Sion

Gabriel Juillard, Ayent

François Gessler, Sion

Bernard Bidal, Sion

Benoît Colombara, Monthey

Gabriel Décaillet, Sion
(dès le 15.06.2010)

Mischa Imboden, Brig-Glis
(dès le 15.06.2010)

Daniel Sieber, Naters
(jusqu'au 15.06.2010)

Organe de révision

ECSA Fiduciaire SA, Sion

Bureau opérationnel

Eric Bianco, Directeur

Gérard Hertli, Directeur adjoint

Alvaro Karlen, Responsable Haut-Valais

Sébastien Gianesini, Economiste

Jacques Métrailler, Economiste

Irene Rieder, Economiste

Marianne Bussy, Secrétariat

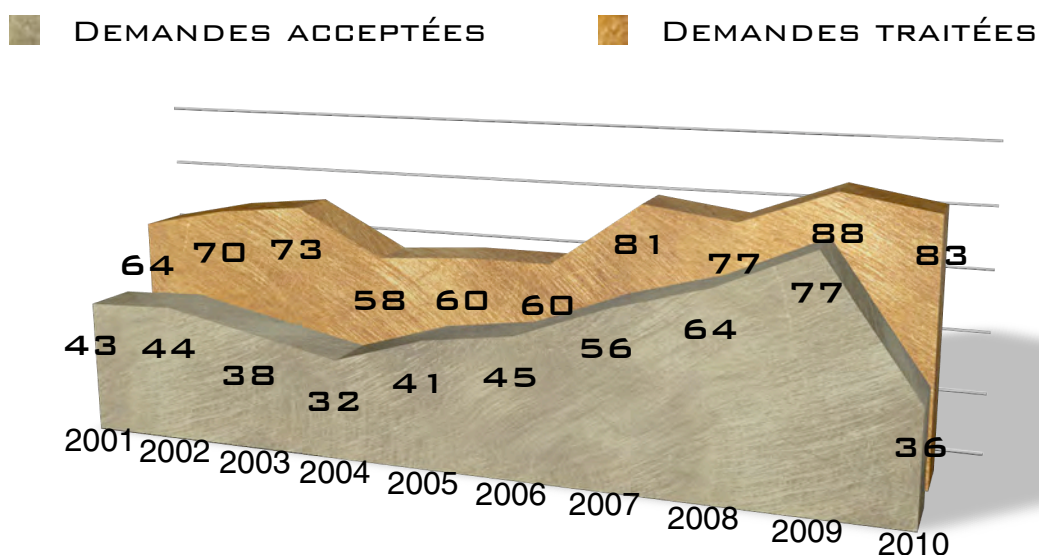
Sibylle Grandidier, Secrétariat

Chloé Cachat, Secrétariat (Stagiaire)

II. Activités de l'Office

Activité de cautionnement

Durant la période sous revue, l'Office, en tant qu'antenne valaisanne de la Coopérative Romande de Cautionnement CRC-PME, a traité 83 demandes de cautionnement, avec un résultat positif pour 36 demandes, représentant des engagements totaux de Fr. 4'935'750.-.

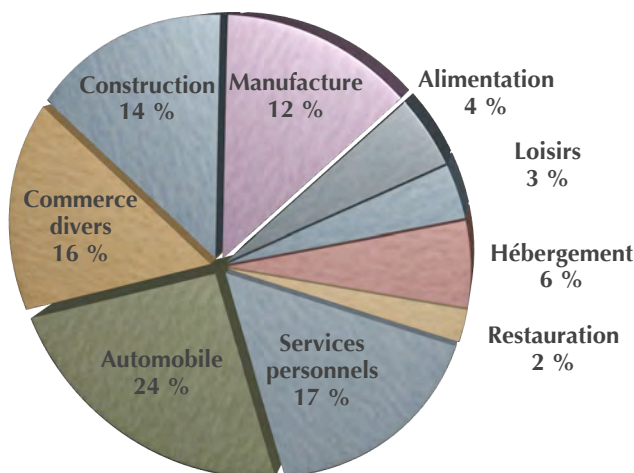


Les décisions prises par l'Office constituaient des préavis pour 7 de ces 36 dossiers, représentant des engagements pour Fr. 2'590'000.-, avalisés ensuite par la CRC-PME. Les 29 autres dossiers, décidés par l'Office puisque faisant référence à des cautionnements pour des montants inférieurs ou égaux à Fr. 150'000.-, pour lesquels l'Office dispose de la compétence de décision, ont représenté des engagements totaux de Fr. 2'345'750.-.



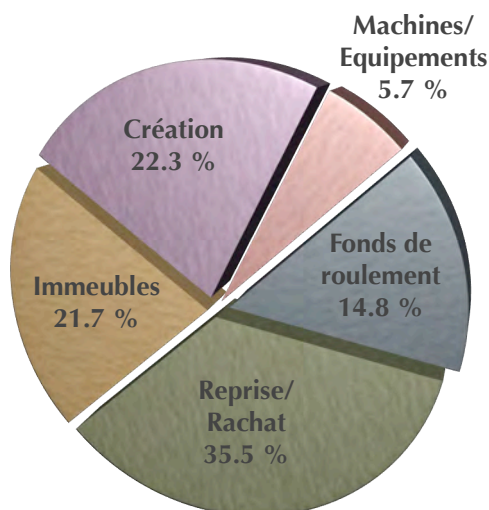
SECTEURS SOUTENUS

Les secteurs du commerce et des services sont les principaux bénéficiaires des soutiens accordés sous forme de cautionnement en 2010. On précisera que les activités commerciales, outre la rubrique commerce divers, comprennent plusieurs rubriques du graphique ci-dessous (alimentation, automobile, services personnels).



TYPE D'INTERVENTION

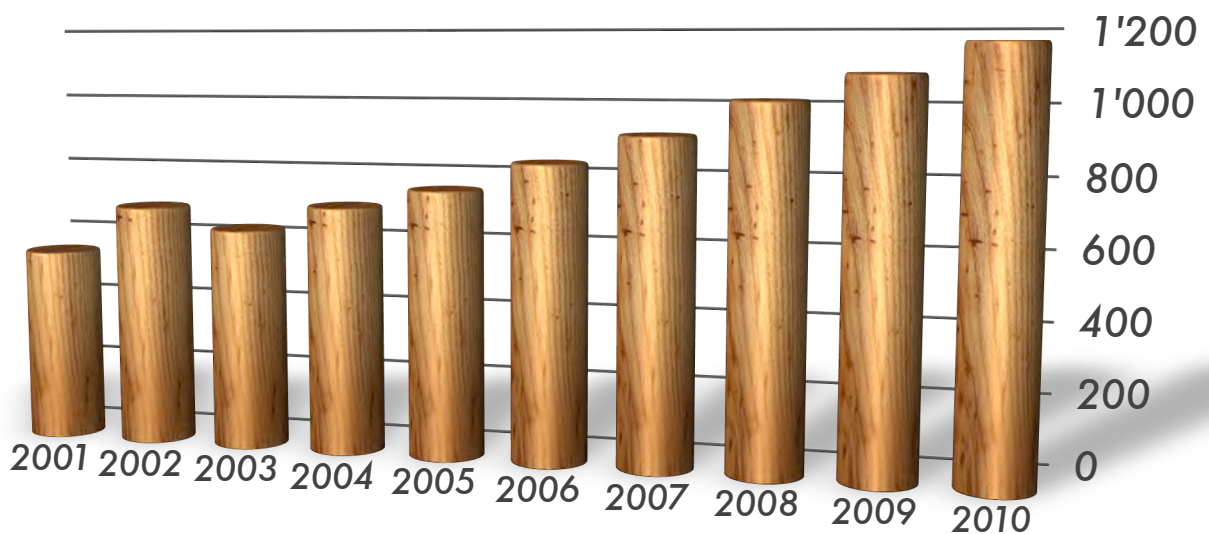
Les engagements accordés ont eu pour objectif principal de contribuer à la reprise d'une activité, objet de plus d'un tiers de nos décisions positives. Les projets de création de nouvelles entreprises et d'acquisitions immobilières sont également importants, à plus de 20% chacun des aides accordées, alors que les interventions ayant pour objet le financement de matériels et équipements sont plus rares. L'évolution la plus marquante concerne les projets visant à satisfaire au besoin en fonds de roulement, dont la diminution à 14.8% résulte d'exigences accrues de notre part envers les porteurs de projet.



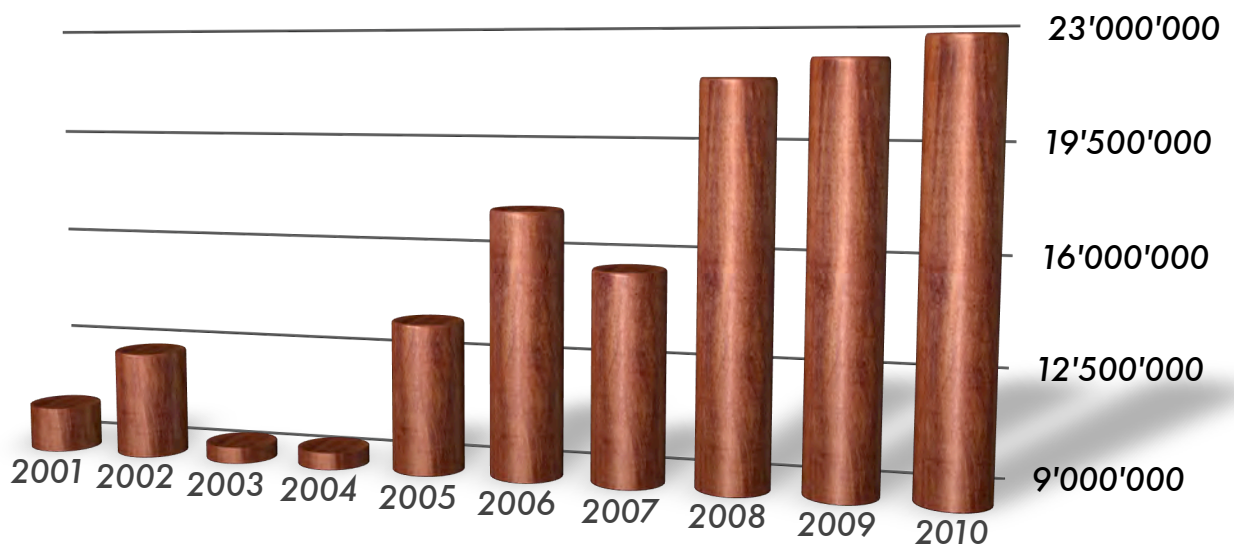
Garanties de construction

L'exercice 2010 constitue une nouvelle année record pour l'activité d'émission de garanties de construction, avec 1'167 garanties émises, démontrant ainsi la forte activité du secteur. Cette tendance se reflète également dans le total des nouveaux engagements pris en 2010, avec un total approchant la barre des Fr. 23 millions, à Fr. 22'716'285.70.

GARANTIES DE CONSTRUCTION DÉLIVRÉES PAR ANNÉE

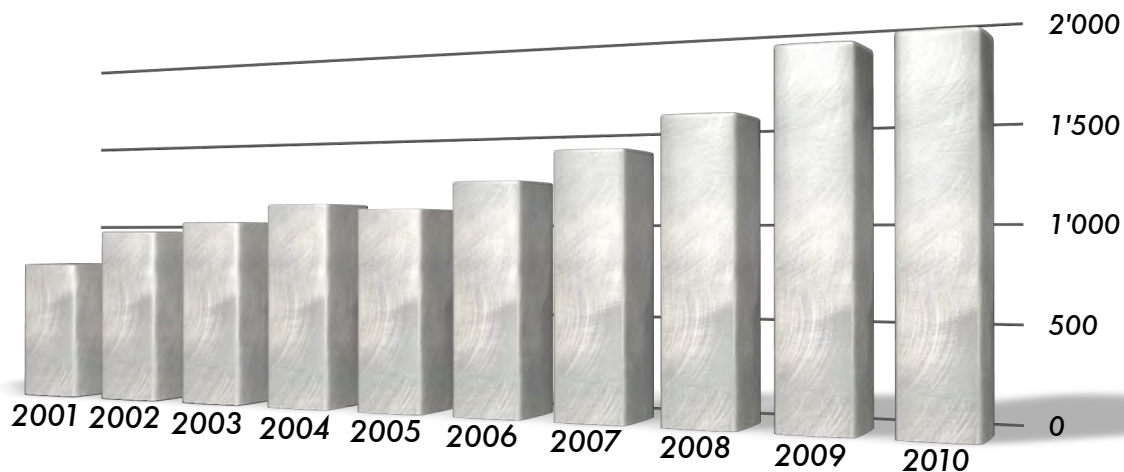


ENGAGEMENTS NOUVEAUX PAR ANNÉE EN FRANCS

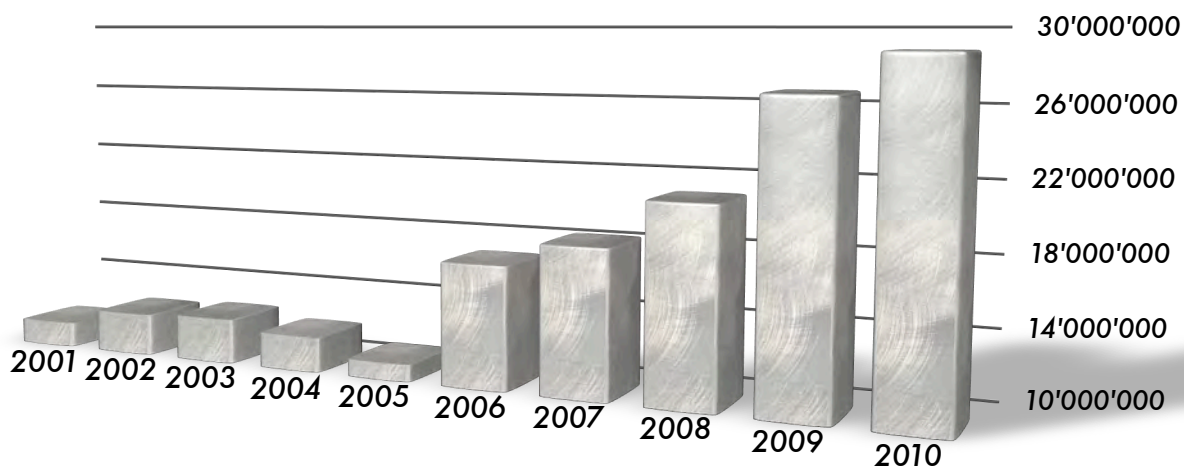


Les garanties de construction étant émises pour des durées variant, en fonction du type de garantie, entre 3 mois et 5 ans, les engagements en cours à la fin de l'année comprennent des garanties émises lors des années précédentes. C'est ainsi que l'Office était engagé dans 1'893 garanties au 31.12.2010, représentant un volume total d'engagement de Fr. 28'858'374.85, correspondant également à un niveau record.

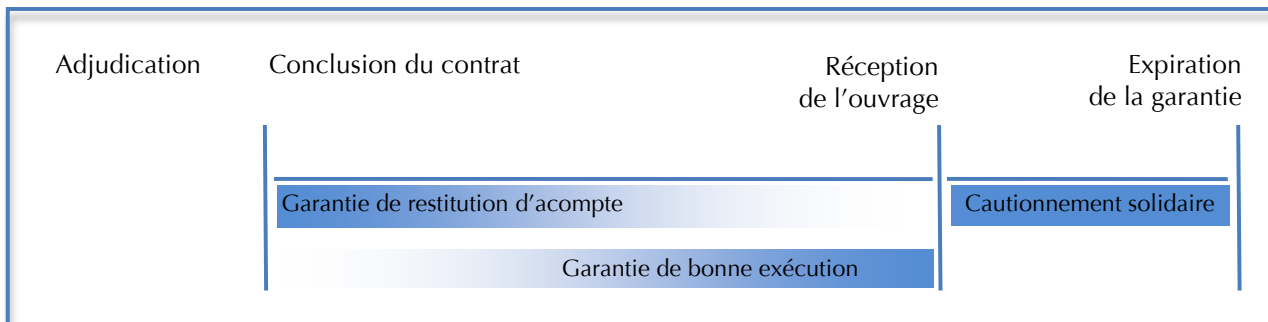
GARANTIES DE CONSTRUCTION ENGAGÉES AU 31.12



VOLUME D'ENGAGEMENT AU 31.12

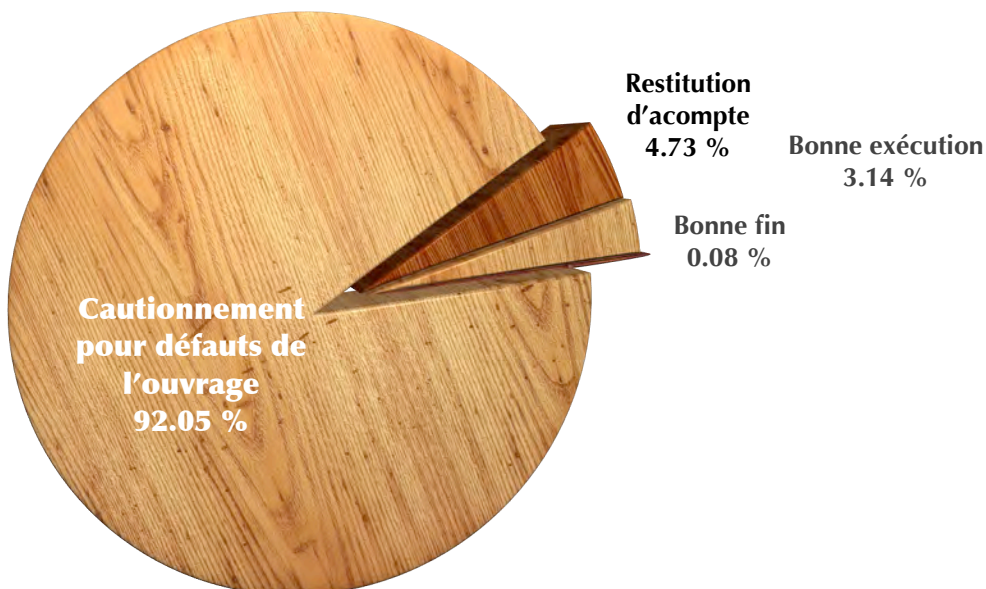


Les garanties de construction émises concernent en grande majorité des cautionnements couvrant des défauts pouvant être invoqués après la réception de l'ouvrage. L'Office intervient également lors de la phase de réalisation des travaux, principalement par l'émission de garanties de restitution d'acompte, mais également par l'émission de garanties de bonne exécution.



A relever que l'administration de l'Office a décidé, au début 2010, de ne plus émettre de garanties de bonne fin, estimant que le cautionnement solidaire, qui répond aux recommandations de la norme 118 SIA, offre une garantie suffisante pour la période post-réception de l'ouvrage. Ces recommandations détermineront également à l'avenir les possibilités d'émission de garantie, notamment quant à leur durée (max. 2 ans).

GARANTIES DE CONSTRUCTION PAR TYPE



Comptes

BILANS

Actif	31.12.10	31.12.09
Actif circulant		
Caisse	7.05	7,05
Poste	1'162'384.90	226'280.61
Banques	1'727'096.90	1'605'133.30
Débiteurs	30'499.45	84'725.07
Débiteur affaire PM	58'481.07	116'962.17
Titres	1'685'820.00	2'323'840.00
Actifs transitoires	135'225.42	41'017.54
Total actif circulant	4'799'514.79	4'397'965.74
Actif immobilisé		
Mobilier/Matériel	1.00	1,00
Participations	1'000'000.00	1'000'000.00
Total actif immobilisé	1'000'001.00	1'000'001.00
Total Actif	5'799'515.79	5'397'966.74
Passif		
Fonds étrangers		
Créanciers	2'154.15	705,45
CCF SA	206'274.30	221'358.34
Passifs transitoires	40'735.00	102'119.25
Provision affaire PM	58'481.07	116'962.17
Provision sur titres	866'246.50	644'266.50
Provision pour garanties	200'000.00	0,00
Total fonds étrangers	1'373'891.02	1'085'411.71
Fonds propres		
Capital social	1'904'600.00	1'819'600,00
Fonds de réserve	1'477'803.83	1'477'803,83
Réserve spéciale	985'151.20	862'555,29
Résultat	58'069.74	152'595,91
Total fonds propres	4'425'624.77	4'312'555.03
Total Passif	5'799'515.79	5'397'966.74

COMPTE DE PROFITS & PERTES

	2010	2009
Recettes générales	0.00	9'035.10
Examen des demandes	15'500.00	23'250.00
Garanties de construction	204'094.46	161'445.21
Total des recettes d'exploitation	219'594.46	193'730.31
Subvention Etat du Valais	160'000.00	160'000.00
Frais d'administration USCA/Part CRC-PME	77'467.00	90'519.15
Total des revenus	457'061.46	444'249.46
Frais d'exploitation	8'463.71	1'222.59
Frais de séances/assemblées et de repr.	89'832.81	89'444.49
Frais de tiers	271'680.20	281'750.60
Cotisations, dons, journaux	4'130.00	4'836.60
Frais de contentieux	3'216.80	85.00
Assurances	736.70	0.00
Frais financiers	690.21	958.62
Total des charges	378'750.43	378'297.90
Résultat d'exploitation	78'311.03	65'951.56
Remboursements sur pertes anciennes	146'014.15	90'709.46
Pertes sur garantie	0.00	-4'100.00
USCA - Part Confédération sur pertes	-94'332.75	-57'039.91
Dissolution réserve spéciale	30'000.00	58'000.00
Complément provision CRCPME	-30'000.00	-58'000.00
Produits extraordinaires	59'085.57	170'736.94
Charges extraordinaires	-203'010.25	-199'234.13
Résultat extraordinaire	-92'243.28	1'072.36
Produit des titres	72'001.99	85'571.99
+/-value non réalisée s/titre	221'980.00	219'940.00
Variation provision sur titres	-221'980.00	-219'940.00
Résultat sur titres	72'001.99	85'571.99
Résultat net	58'069.74	152'595.91

ENGAGEMENTS ET RISQUES DE L'OFFICE

	Garanties En Cours	Engagements au 31.12.2010	Risques en %	Montant du risque
Garanties de construction	1893	28'858'374.85	100	28'858'374.85
Capital social et réserves selon bilan audité		Fr. 4'425'624.77		
Engagements AVE s/garanties		Fr. 500'000.00		
Engagements Bureau des Métiers s/garanties		Fr. 500'000.00		
./. Participation capital CRC-PME		Fr. 1'000'000.00		
Capacité d'engagement au 31 décembre 2010		Fr. 35'404'998.16	(100%)	
Volume d'engagement au 31 décembre 2010		Fr. 28'858'374.85	(82%)	
Marge au 31 décembre 2010		Fr. 6'546'623.31	(18%)	

PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

	31.12.10
Bénéfice disponible	
Bénéfice de l'exercice	58'069.74
<i>Solde à disposition</i>	58'069.74
Proposition d'emploi	
Attribution à la réserve spéciale	58'069.74
<i>Total</i>	58'069.74



Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale des associés de
**Office Valaisan de Cautionnement mutuel
pour artisans et commerçants, Sion**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de **Office Valaisan de Cautionnement mutuel pour artisans et commerçants**, comprenant le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité de l'Administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à l'Administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, l'Administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'Administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

ECSA Fiduciaire SA

J.-M. Bruttin
Réviseur agréé
Spécialiste en finance et comptabilité
avec brevet fédéral

P. Héritier
Expert-réviseur agréé
Expert-comptable diplômé
(Réviseur responsable)

Sion, le 12 mai 2011

Partenaires

